



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE  
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

**N° Spécial**

**05 Mars 2021**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DRIHL du 05 Mars 2021**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT</b>	<b>Page</b>
DRIHL/ UDHL92/ SHAL N° 2021-55	12.02.2021	Arrêté préfectoral portant nomination des membres de la commission de médiation du DALO du département des Hauts-de-Seine.	3

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET  
DU LOGEMENT

**Arrêté préfectoral DRIHL/UDHL92/SHAL n° 2021-55 du 12 février 2021 portant nomination des membres de la commission de médiation du DALO du département des Hauts-de-Seine.**

**LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale ;

**VU** la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

**VU** la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

**VU** le décret n° 2007-1677 du 28 novembre 2007 relatif à l'attribution des logements locatifs sociaux, au droit au logement opposable et modifiant le code de la construction et de l'habitation ;

**VU** le décret 2010-398 du 22 avril 2010 relatif au droit au logement opposable et notamment l'article R. 441-13 permettant de désigner plusieurs suppléants pour les commissions de médiation ;

**VU** le décret 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements de l'Île-de-France ;

**VU** le décret 2014-116 du 11 février 2014 relatif au droit au logement opposable ;

**VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

**VU** le décret du 2017-834 du 5 mai 2017 portant diverses dispositions modifiant le code de la construction et de l'habitation en matière de demande et d'attribution de logement social, en particulier son article 22 ;

**VU** l'arrêté du 20 décembre 2007 portant création de la Commission Départementale de Médiation des Hauts-de-Seine, renouvelée par arrêtés des 07 janvier 2011, 04 juillet 2014 et 26 octobre 2017 ;

**SUR** proposition du secrétaire général et de la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;

## **ARRETE**

**Article 1 :** La commission de médiation prévue à l'article L.441-2-3 du code de la construction et de l'habitation est composée comme suit :

### **MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE**

#### **I - Un collège composé de :**

##### **Trois représentants des services déconcentrés de l'État dans le département :**

Titulaire : Madame Peggy ROGERS, Adjointe de la préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du Préfet des Hauts-de-Seine ;

- 1<sup>er</sup> suppléant : Madame Elodie BELHUMEUR-PHAROSE, Adjointe au chef du bureau contentieux locatif pour l'Arrondissement de Nanterre, préfecture des Hauts-de-Seine,
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Monsieur Philippe COUTY, chargé du Contentieux locatif, préfecture des Hauts-de-Seine,
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Madame Sophie BOINOT, gestionnaire du Contentieux locatif, préfecture des Hauts-de-Seine.

Titulaire : Madame Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE, Directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France ;

- 1<sup>er</sup> suppléant : Monsieur Simon LAPORTE, Chef du service habitat et rénovation urbaine de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine,
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Monsieur Gautier LLEXA, Chef du bureau de l'observatoire et des politiques locales de l'habitat de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine,
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Madame Mélanie JEAN-MARIE FLORE, chargée de mission au bureau de l'observatoire et des politiques locales de l'habitat de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine.

Titulaire : Madame Karine GODEY, Adjointe au chef du service de l'hébergement et de l'accès au logement de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine ;

- 1<sup>er</sup> suppléant : Madame Elisa RICHON, Cheffe du bureau PDALHPD-DALO de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine,
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Madame Nadine HERVOIS, Adjointe à la cheffe du bureau PDALHPD-DALO de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine,
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Monsieur Aurélien BARBEY, instructeur en charge du secrétariat CCAPEX des Hauts-de-Seine.

## **II - Un collège composé de :**

**Trois représentants du département, des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés au vingtième alinéa de l'article L. 441-1, des établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris et des communes :**

### **1) Un représentant du département désigné par le Président du Conseil Départemental**

Titulaire : Monsieur Rémi MUZEAU, Conseiller départemental des Hauts-de-Seine ;

- 1<sup>er</sup> suppléant : Madame Camille BEDIN, Conseillère départementale des Hauts-de-Seine.

### **2) Un représentant des communes désigné par l'association des maires des Hauts-de-Seine :**

Titulaire : Madame Anne-Christine JAUFFRET, Adjointe au Maire de Bois-Colombes ;

- 1<sup>er</sup> suppléant : Monsieur Pierre DENIZIOT, Adjoint au Maire de Boulogne-Billancourt,
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Madame Claudine ANTONUCCI, Adjointe au Maire de Fontenay-aux-Roses,
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Madame Rita CHRIQUI-MENGEOT, Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Seine,
- 4<sup>ème</sup> suppléant : Monsieur Saliou BA, Adjoint au Maire de Malakoff.

### **3) Un représentant des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés au vingtième alinéa de l'article L. 441-1, des établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris et des communes :**

Titulaire : Monsieur Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne, Vice-président en charge de l'Habitat et de la rénovation urbaine au sein du territoire Boucle Nord de Seine ;

- 1<sup>er</sup> suppléant : Monsieur Abdelaziz BENTAJ, Adjoint au Maire de Villeneuve-la-Garenne chargé des Finances, de la Commande Publique, de la Gestion Sociale Urbaine de Proximité (GUSP), des Amicales de locataires, de la médiation et de la prévention.

## **III – Un collège composé de :**

### **1) Un représentant des organismes d'habitations à loyer modéré ou des sociétés d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux :**

Titulaire : Monsieur Damien VANOVERSCHELDE, Directeur Général de l'office public de l'habitat d'Hauts-de-Seine Habitat ;

- 1<sup>er</sup> suppléant : Madame Anne-Marie DUPIRE, Directrice du logement d'Hauts-de-Seine Habitat,
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Madame Hélène NOËL, chargée d'accompagnement social du groupe Immobilière 3F,
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Madame Brigitte VANDEZANDE, responsable des conseillères sociales à la direction déléguée des Hauts-de-Seine de Sequens,
- 4<sup>ème</sup> suppléant : Madame Doua KERMA, Responsable du service Cohésion Sociale de Gennevilliers Habitat.

**2) Un représentant des organismes intervenant pour le logement des personnes défavorisées dans le parc privé et agréés au titre des activités de maîtrise d'ouvrage mentionnées à l'article L. 365-2 du C.C.H ou des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale mentionnées à l'article L. 365-4 du C.C.H :**

Titulaire : Madame Anne-Catherine MISS, Directrice de l'association Inser'toit ;

- suppléant : Monsieur Pierre OBERTO, référent du groupe Solidarités Nouvelles pour le Logement 92.

**3) Un représentant des organismes chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale :**

Titulaire : Madame Virginie MIECRET, chef de service de l'association perspective au sein du groupement de coopération sociale et médico-social la Canopée ;

- 1<sup>er</sup> suppléant : Madame Emmanuelle HUTHWOHL, Directrice du centre d'hébergement et de réinsertion sociale de l'Amirale Major Georgette Gogibus, de la Fondation de l'Armée du Salut,
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Madame Mathilde SACHET, cheffe de service du centre d'hébergement et de réinsertion sociale de l'Amirale Major Georgette Gogibus, de la Fondation de l'Armée du Salut.

**IV – Un collège composé de :**

**1) Un représentant d'une association de locataires affiliée à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation mentionnée à l'article 41 de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 :**

Titulaire : Monsieur Michel FRECHET, Président de la Confédération Générale du Logement des Hauts-de-Seine ;

- 1<sup>er</sup> suppléant : Madame Beverly LANGLOIS, membre de la Confédération Générale du Logement des Hauts-de-Seine,
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Monsieur Arnaud VATTEMENT, membre de la Confédération Générale du Logement des Hauts-de-Seine,
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Monsieur Alain RIQUELME, membre de la Confédération Générale du Logement des Hauts-de-Seine.

**2) Deux représentants des associations et organisations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :**

Titulaire : Madame Raphaële VAN LANDEGHEM, Cheffe de service au centre de stabilisation COALLIA à Clichy ;

- 1<sup>er</sup> suppléant : Madame Françoise GOETZ, Directrice Branche Accompagnement au logement de l'Île-de-France – Cités Caritas,
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Madame Sandie LE MAGUER, Responsable Intermédiation Locative et Accompagnement Social 78-92 de FREHA.

Titulaire : Madame Justine AMANT, Coordinatrice sociale à SOLIHA Paris, Hauts-de-Seine, Val d'Oise

- 1<sup>er</sup> suppléant : Madame Anne-Laure MALLIE, Travailleur social à SOLIHA Paris, Hauts-de-Seine, Val d'Oise,
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Madame Rhizlane NOUI, Travailleur social à SOLIHA Paris, Hauts-de-Seine, Val d'Oise.

**V – Un collège composé de :**

**1) Deux représentants des associations de défense des personnes en situation d'exclusion**

Titulaire : Monsieur François DOUDON, bénévole à la Croix-Rouge française, Délégation Territoriale des Hauts-de-Seine ;

- 1<sup>er</sup> suppléant : Monsieur Antoine CREPY, bénévole à la Croix-Rouge française, Délégation Territoriale des Hauts-de-Seine,
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Monsieur Yves LAURENT, bénévole à la Croix-Rouge française, Délégation Territoriale des Hauts-de-Seine.

Titulaire : Madame Bénédicte ROBIC, bénévole du Secours catholique des Hauts-de-Seine ;

- 1<sup>er</sup> suppléant : Monsieur Gérard HOLTZINGER, bénévole du Secours catholique des Hauts-de-Seine ,
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Madame Brigitte FIAT, bénévole du Secours catholique des Hauts-de-Seine.

**2) Un représentant désigné par les instances de concertation mentionnées à l'article L 115-2-1 du code de l'action sociale et des familles désigné par le conseil régional des personnes accueillies ou accompagnées**

Titulaire : Monsieur Khalid ALAOUI, délégué du Conseil Régional des Personnes Accueillies/Accompagnées d'Ile-de-France ;

suppléant : Monsieur DJEMBA SENOU Judicael

**VI – Une personne qualifiée qui assure la présidence et qui dispose d'une voix prépondérante en cas de partage égal des voix :**

Monsieur Jean-Pierre MORIN, Adjoint territorial au maire de Rueil-Malmaison, délégué au logement et à la commission communale de sécurité

**MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE**

**Un représentant de la personne morale gérant le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) dans le département :**

Titulaire : Madame Virginie AUTRAN, Directrice générale du SIAO 92 ;

- 1<sup>er</sup> suppléant : Monsieur Louis-Philippe MARTINS,
- 2<sup>ème</sup> suppléant : Madame Sophie CANGARDEL,
- 3<sup>ème</sup> suppléant : Monsieur Ali BENSEGHIER.

**Article 2 :** Un Vice-président est élu parmi les membres de la Commission. Il exerce les attributions du Président en l'absence de ce dernier.

**Article 3 :** En cas d'absence simultanée du Président et du Vice-président lors d'une séance, une élection aura lieu en début de séance pour désigner un président de séance.

**Article 4 :** Un règlement intérieur adopté le 17 novembre 2020 par les membres de la commission de médiation fixe les conditions de fonctionnement de la Commission.

**Article 5 :** Le secrétariat de la commission de médiation est assuré par la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine.

**Article 6 :** La durée du mandat des membres de la commission de médiation est fixée à trois ans renouvelable deux fois. Les membres titulaires ou suppléants démissionnaires ou décédés sont remplacés pour la durée du mandat restant à courir.

**Article 7 :** L'arrêté DRIHL/UDHL92/SHAL n° 2020-67 du 09 octobre 2020, portant nomination des membres de la commission de médiation du département des Hauts-de-Seine, est abrogé.

**Article 8 :** Le secrétaire général de la préfecture et la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine et notifié au président de la commission de médiation ainsi qu'aux membres de cette Commission.

Nanterre, le 12 février 2021

Le préfet des Hauts-de-Seine

Laurent HOTTIAUX

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

**SECRETAIRE GENERAL**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>